



CH LAVAUUR



Lavaur, le 06/04/2011

## **La cotisation de l'Ordre Infirmier passe à 30 euros : MEME SOLDES...LES ORDRES ON EN VEUT PAS !**

Lors de sa réunion du 29 mars 2011, le Conseil National de l'Ordre Infirmier a décidé de fixer le montant des cotisations pour 2011-2012 à **30 €** pour les infirmiers salariés du secteur privé et public, les bénévoles et les infirmiers exerçant à l'étranger. Pour les IDE libéraux, le montant de la cotisation reste inchangée à **75 €** !

La CGT refuse de devoir payer une cotisation à un ordre infirmier qui ne répond pas à une demande de la profession !

### **Nous refusons de payer pour travailler !**

Massivement, les infirmières ne veulent pas des ordres professionnels ! Pas d'inscription volontaire pas d'inscription automatique, pas d'inscription tout court ! Pas d'ordre !

Ceux qui ont été obligés de s'inscrire et de cotiser (souvent pour pouvoir être embauchés et/ ou titularisés) boycottent le paiement de la cotisation l'année suivante après avoir retrouvé quelques marges de manœuvre pour pouvoir exprimer leur opinion sur cette structure.

De plus, à quoi sert :

- ▶ Un ordre qui reste muet lorsque la profession se fait arracher la reconnaissance de la pénibilité du travail et la retraite anticipée.
- ▶ Un ordre qui se précipite en faveur des propositions formulées dans un rapport qui propose la suppression des décrets d'actes des professions de santé, et préconise la mise en place de nouvelles professions de santé sur la base des coopérations professionnelles rendues possibles par la loi HPST.
- ▶ Un ordre qui soutient les principes de coopérations professionnelles qui vont provoquer une déréglementation de nos professions de santé.
- ▶ Une structure rejetée en masse par la profession.....

**Alors à quoi sert il ?.... à rien !**

La CGT, porteuse des revendications de l'ensemble des professionnels, va continuer de tout mettre en oeuvre pour une abrogation de tous les ordres professionnels.

## Un déficit de 7,2 millions d'euros !

D'autre part, l'ordre national infirmier reconnaît toujours de très importantes failles de gestion qui ne sont toujours pas résolus.

Selon les documents rendus publics le 16 mars 2011 lors de sa convocation à l'Assemblée Nationale, l'ONI précise que pour l'exercice mai 2010-avril 2011, les recettes sont estimés à 4,4 millions d'euros alors que les dépenses s'élèvent à 11,6 millions d'euros.

## Soit un déficit de 7,2 millions € !

Comment faire confiance à un ordre infirmier qui semble incapable de tenir son budget ?

Message aux banques et financiers de l'Ordre Infirmier :

Non, les mesures prises par le Conseil National concernant les nouveaux montants de la cotisation pour l'inscription au tableau à savoir 30 euros pour les salariés et nouveaux diplômés et 75 euros pour les libéraux, ne permettront pas l'adhésion en masse des près de 500.000 infirmières.

Le renflouement des caisses vides, la réduction du déficit abyssal n'aura pas lieu, c'est mission impossible !

**Ni aujourd'hui, ni demain ET même soldés... les ordres on n'en veut pas !**



## CéGéTtez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : [cgt.chlavour@wanadoo.fr](mailto:cgt.chlavour@wanadoo.fr)

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : [www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr)